

Membres présents : Mmes LUTZ Hélène, MATHIEU Françoise, Anne VILLAUMÉ, Emilie WIOLAND
MM. DIETZ Thierry, KOENIG Richard, BURRUS Mathieu, MARCOT Yves, MASSON Marc, MATHIEU Jérôme, RIOU Lionel, SCHILLINGER André, STRENG Pierre.

Membre absent : /

En application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, la réunion du Conseil Municipal a lieu à la Salle des Fêtes (salle de réunion). La configuration de la salle du Conseil Municipal en Mairie ne permet pas de respecter la distanciation physique entre chaque personne.

La réunion du Conseil Municipal débute à 20h25 car cette dernière a été précédée d'une réunion de la commission «FINANCES ET AFFAIRES IMMOBILIERES» à 19h dans la même salle.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu les articles 2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Mme Françoise MATHIEU, secrétaire de séance.

2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 février 2021

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2021 est adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. Communications du Maire

Dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties au Maire, M. Alexandre KRAUTH communique à l'assemblée les mesures prises depuis le dernier conseil municipal à savoir :

- **Droit de préemption urbain** : renonciation au droit de préemption de la commune dans la vente d'une maison située 5 Carrefour de l'Abbé Stackler ainsi que des terrains situés Chemin de Breitenau.

4. Compte-rendu des commissions

Il est présenté aux conseillers municipaux les comptes-rendus des réunions suivantes :

- commission «socio-culturelle» (16 février 2021) : illuminations de Noël.
- Commission «finances et affaires immobilières» (02 mars 2021) : compte administratif 2020 et propositions d'investissement 2021.
- Commission «finances et affaires immobilières» (11 mars 2021) : présentation du projet de l'entreprise Sengler en ZI.

5. Approbation du compte administratif 2020

Après examen préalable par la commission «finances et affaires immobilières» (réunion du 02 mars 2021), M. le Maire présente le Compte Administratif 2020.

En l'absence de M. le Maire sorti de la salle, le Compte Administratif 2020 est soumis au vote du Conseil Municipal par M. Thierry DIETZ, 1^{er} Adjoint.

Le Compte Administratif 2020 est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes de l'exercice :	410 358.71 €	112 534.63 €
Dépenses de l'exercice :	323 504.23 €	192 409.20€
Résultat de l'exercice :	+ 86 854.48 €	- 79 874.57 €
Résultat reporté :	+ 396 849.81 €	- 52 760.74€
Part affectée à l'investissement :	- 52 760.74 €	
Reste à réaliser dépenses	/	/
Reste à réaliser recettes	/	/
Résultat cumulé :	430 943.55 €	- 132 635.31 €
Excédent global :	298 308.24 €	

6. Affectation du résultat de l'exploitation 2020

M. le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre KRAUTH, Maire,

- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement 2020,

- **constate que le compte administratif présente les résultats suivants :**

Excédent d'exploitation de :	430 943.55 €
Déficit d'investissement de :	- 132 635.31 €

- **décide d'affecter le résultat comme suit pour le budget 2021:**

Solde d'investissement reporté (compte 001 – dépenses d'investissement)	: 132 635.31 €
Affectation complém. en réserves (compte 1068 – recettes d'investissement)	: 132 635.31 €
Affectation du résultat de fonctionnement reporté (compte 002 - recettes de fonctionnement)	: 298 308.24 €

- **La décision est adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents.**

7. Approbation du compte de gestion du receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2020 dressé par le Receveur,
- déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. Acquisition d'une sono mobile

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des différentes manifestations organisées dans notre commune mais également pour les réunions qui ont lieu dans la salle des fêtes, il serait souhaitable d'acquérir une sonorisation portable.

La commune utilise actuellement le matériel de la Communauté des Communes.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise Michelsonne à Sélestat. M. Lionel Riou, conseiller municipal, indique qu'il a consulté un site internet allemand pour ce même type de produit moins cher. Après discussion, il est proposé d'acquérir le matériel auprès d'une entreprise locale (notamment pour le service après-vente) mais également pour le règlement financier (la commune ne peut payer que par mandat administratif).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Michelsonne de Sélestat pour un montant qui s'élève à 912.20 € TTC,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents se référant à cette acquisition.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 section investissement.

9. Vente d'une parcelle boisée : droit de préférence

M. le Maire informe que la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L331-19 et suivants du Code Forestier.

VU la demande présentée le 19 février 2021 par Maître Patrick Metz, Notaire à Roeschwoog, relative à la vente d'une parcelle de type «bois», d'une superficie de 11 ares 36, cadastrée section n°10 parcelle 65 et sise au lieu-dit WOLFSMATTEN en zone N du PLUi, au prix de 1 136 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé et autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

10. Contrat de nettoyage WC PUBLICS

Suite à la construction des toilettes publiques dans le jardin curial, M. le Maire informe le Conseil Municipal que le nettoyage automatique ne suffit plus pour en assurer son entretien.

Il propose que l'entreprise en charge des écoles et de la mairie puisse intervenir pour le nettoyage et la désinfection, ainsi que le nettoyage du sol une fois par semaine. Les produits d'entretien seront fournis par l'entreprise.

Après la présentation du devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'entreprise AS PROPLETE de Sélestat pour un montant HT mensuel de 64.95 €,
- autorise M. le Maire à signer le devis et tous les documents s'y rapportant.

11. Proposition d'adhésion à l'Association des Maires Ruraux du Bas-Rhin

M. le Maire propose d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Bas-Rhin. Il présente le but de cette association, à savoir :

- Être acteur d'un réseau national des maires et des communes,
- Bénéficier d'un accompagnement sur-mesure,
- Accéder à de nombreux services,
- Militer en faveur de la commune et de la ruralité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France pour une cotisation annuelle de 110 €.

12. Divers

Informations du Maire :

- **Indemnités des élus :**

L'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant «un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune».

L'état annuel est présenté pour information à l'ensemble du Conseil Municipal.

- **Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :**

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, dans son article 13, et par son décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005.

Le PCS est indispensable pour toutes les communes du département car il n'est pas seulement destiné à faire face à un risque majeur mais permet à un maire de répondre à toute situation exceptionnelle. Pour rappel, toutes les communes bas-rhinoises sont soumises aux risques sismiques et sont susceptibles d'être confrontées un jour à une inondation ou des coulées d'eaux boueuses occasionnées par de fortes précipitations, une crise sanitaire, un épisode de

canicule ou de vague de froid ou encore un évènement occasionnant de nombreux sinistres ou de nombreuses victimes.

M. le Maire propose de mettre à jour l'annuaire opérationnel et les conseillers municipaux volontaires s'inscrivent aux différents postes.

- M. le Maire informe les conseillers municipaux du dossier de déclaration déposé, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement (loi sur l'eau), par l'association Décibulles à la DDT. Il a pour objet la reconstruction de la passerelle franchissant le Moenchbruennlein pour l'accès au festival Décibulles. Il est consultable en mairie pendant une durée d'un mois.
- Une réunion-bilan en mi-période du plan d'aménagement de la forêt communale (2010-2029) a eu lieu en mairie le mercredi 10 mars avec les services de l'ONF.

Mme Emilie Wioland, conseillère municipale, présente au Conseil Municipal son travail comme déléguée communale «broyage-valorisation des déchets verts» auprès de l'Association des Amis du Compostage et du Jardin du Centre Alsace (ACJCA). Elle informe également les personnes présentes de l'avancée du projet d'aménagement des plates-bandes communales.

Dates à retenir :

- Journée de travail sur le sentier Barbara : le samedi 10 avril 2021
- Journée du patrimoine : le samedi 24 avril 2021
- Elections régionales et départementales : les dimanches 13 et 20 juin 2021

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 22h15.

Pour copie conforme,
Neuve-Eglise, le 16 mars 2021
Le Maire,
Alexandre KRAUTH

